



Direction des Affaires Générales/Sous-Direction des Moyens Généraux/Service des Marchés

DECISION N° 835 /20/DG/CNPS DU 24 JUIL 2020

Déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert n°12/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 19 juin 2020 pour le recrutement d'un cabinet d'expertise devant réaliser les études architecturales et techniques des travaux de ravalement des façades des immeubles KENNEDY, ZENITH 1 et 2.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020,
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU la Résolution n°036/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres n°12/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 19 juin 2020 pour le recrutement d'un cabinet d'expertise devant réaliser les études architecturales et techniques des travaux de ravalement des façades des immeubles KENNEDY, ZENITH 1 et 2;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 09 juillet 2020;
- VU La note n°51/20/CNPS/DG/CIPM du 14 juillet 2020 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1er. - L'Appel d'Offres National Ouvert n°12/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 19 juin pour le recrutement d'un cabinet d'expertise devant réaliser les études architecturales et techniques des travaux de ravalement des façades des immeubles KENNEDY, ZENITH 1 et 2 est déclaré infructueux.

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA/CNPS
- CIPM
- DAG
- DFC
- AFFICHAGE

Yaoundé,

LE DIRECTEUR GENERAL

Noël Alain Olivier Mbongo



Direction des Affaires Générales/Sous-Direction des Moyens Généraux/Service des Marchés

COMMUNIQUE N° 36 /20/DG/CNPS DU 24 JUL. 2020

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°12/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 DU 19 JUIN 2020 POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CABINET D'EXPERTISE DEVANT REALISER LES
ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES DES TRAVAUX DE
RAVALEMENT DES FACADES DES IMMEUBLES KENNEDY, ZENITH 1 ET 2

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
Communique :

L'Appel d'Offres National Ouvert N°12/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 19 juin
2020 sus-cité est déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été enregistrée.

Ampliations :

- PCA/CNPS
- CIPM
- DAG
- DFC
- AFFICHAGE

Yaoundé, le 24 JUL. 2020
LE DIRECTEUR GENERAL

Noël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akama